

APPEL A PROJET NATIONAL
FACILITER L'ACCES A L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS
DEPLOIEMENT DANS LES QUARTIERS (QPV/QVA/ZFU)
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
DU DISPOSITIF CITESLAB - REVELATEURS DE TALENTS
& VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT

!! Instruction au fil de l'eau !!

Date de publication : Mercredi 10 mars 2021

Date limite de dépôt des candidatures : Le présent appel à projet est ouvert jusqu'au 1^{er} octobre 2021

L'annonce des lauréats sera organisée en trois phases : juin, septembre et décembre 2021



SOMMAIRE

Contexte.....	3
Définition	6
I. Objet de l'AAP	10
II. Principes directeurs régissant la sélection	10
III. Présentation du dispositif citeslab	10
a. Cibles.....	11
b. Mise œuvre opérationnelle du dispositif.....	11
IV. Présentation du « Programme Volontaires de l'Entrepreneuriat »	12
V. Attendus	15
VI. Critères d'éligibilité	16
VII. Période, financement et dépenses éligibles de cet AAP	17
VIII. Sélection des projets	19
IX. Contacts.....	20
X. Pièces exigibles au moment du dépôt.....	21
XI. Annexes	22

CADRE JURIDIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION 2021-2023 – CITESLAB - REVELATEURS DE TALENTS & VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT

Sur un plan strictement juridique, les documents et informations demandées par Bpifrance dans le cadre des demandes de subvention Volontaires de l'Entrepreneuriat sont encadrées par la réglementation suivante :

- *Le code monétaire et financier : art L 511-33 et L 531-12 et suivants relatifs au secret des affaires, accords de confidentialité et/ou secret professionnel bancaire*
- *Loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2)*
- *Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le RGPD encadrant l'utilisation des données à caractère personnel collectées par Bpifrance*

En janvier 2019, Bpifrance a intégré les missions de soutien à la création d'entreprise historiquement portées par la Caisse des Dépôts et les activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE), devenues « Bpifrance Création ».

A la demande des pouvoirs publics, cette nouvelle entité s'est engagée à renforcer ses actions auprès de l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), en rassemblant les actions de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre de services de Bpifrance. C'est autour de cette synergie que le programme Entrepreneuriat pour Tous est né, destiné à fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial engagé pour soutenir les dynamiques entrepreneuriales des QPV, et à proposer un catalogue de services à destination des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité des quartiers.

Une situation entrepreneuriale contrastée...

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) connaissent une situation contrastée en matière d'entrepreneuriat. Les habitants des quartiers sont plus à l'écart de la dynamique entrepreneuriale. L'enquête de l'AFE (Agence France Entrepreneur, désormais Bpifrance Création) de 2018¹ a montré que les habitants des quartiers étaient plus éloignés de l'univers entrepreneurial, et moins incités à devenir entrepreneurs (par rapport à la moyenne nationale).

D'ailleurs, le nombre de créations d'établissements par habitant est inférieur dans les quartiers prioritaires. Pour 100 habitants en QPV on compte 1,7 création contre 2,2 pour 100 habitants hors des QPV.

En revanche, une entreprise des quartiers a autant de chance de passer le cap des 3 ans que toute autre entreprise. D'après les données de l'INSEE sur la création, les entreprises des quartiers prioritaires enregistrent un taux de pérennité de 77 % à trois ans, contre 74 % hors quartiers².

Cette faible dynamique de création effective d'entreprises sur ces territoires peut s'expliquer par le fait que nombre d'entrepreneurs en devenir qui, parce qu'ils ne s'y autorisent pas, ne trouvent pas de solutions d'accompagnement et financières, renoncent à leur projet.

Par ailleurs, un grand nombre d'entre eux n'osent pas franchir le pas ou bien se lancent sans prendre la précaution de s'entourer de professionnels.

...renforcée par un contexte particulier et inédit

En cette période de crise sanitaire d'une ampleur inédite, les risques d'accroissement des inégalités pour les populations qui résident dans les QPV sont réels. Les conséquences sont également immédiates pour de nombreux entrepreneurs qui se retrouvent dans une situation économique tendue. Il est nécessaire de les aider à maintenir leur activité et leur apporter un soutien dans l'adaptation de leur modèle économique et de leurs stratégies.

... et des enjeux qui demeurent

Les obstacles auxquels les entrepreneurs des quartiers font face ne se limitent pas aux dimensions matérielles ou à l'absence de réseau.³

Renforcer leur estime de soi et dépasser les stéréotypes négatifs, entretenus sur eux et les territoires dont ils sont issus, représentent deux défis récurrents qui marquent leurs parcours. L'accompagnement doit contribuer à fournir une partie de la réponse, en développant la confiance en soi ainsi qu'en encourageant les entrepreneurs de ces territoires à voir plus grand.

¹ Bpifrance Le Lab d'après INSEE 2015, dernières données disponibles.

² Bpifrance Le Lab, d'après SINE INSEE, données entreprises et micro-entrepreneurs, 2017.

³ Source Bpifrance Le Lab

Par ailleurs, les acteurs de terrain de l'accompagnement soulignent quant à eux la difficulté à :

- pénétrer les territoires des QPV,
- identifier les entrepreneurs en devenir et entrepreneurs en activité qui en sont issus,
- mobiliser des partenaires locaux sur les questions de développement économique.

...la réponse du programme Entrepreneuriat pour Tous de Bpifrance

Afin de soutenir l'entrepreneuriat dans les QPV, le programme Entrepreneuriat Pour Tous s'articule autour de trois grands axes d'action **(1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (2) animer les communautés entrepreneuriales, (3) accélérer les entreprises** se traduisant par huit dispositifs spécifiques.

Faciliter l'accès à l'offre

✦ Afin de répondre à l'enjeu de l'accès à l'offre d'accompagnement de Bpifrance et alors que le manque d'informations et de réseau professionnel font partie des freins identifiés à l'envie d'entreprendre, Bpifrance a mis en place la « Tournée Entrepreneuriat pour tous » durant laquelle ont été organisées dans 34 villes, couvrant 180 QPV, entre 2019 et 2020 :

- •conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
- •témoignages de chefs d'entreprises ;
- •ateliers d'information à l'entrepreneuriat ;
- •conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.

Dans ce cadre, Bpifrance a pu présenter à 15 000 personnes les solutions locales offertes aux entrepreneurs des quartiers.

Pour compléter cette initiative, deux dispositifs visant à toucher les publics éloignés de la création d'entreprises au plus près de leurs espaces de socialisation sont déployés :

- ✦ Les bornes digitales Entrepreneuriat Pour Tous, est un espace composé d'une borne numérique interactive permettant d'avoir accès à un premier niveau d'information sur la création d'entreprise et une orientation vers réseaux et dispositifs présents localement. En 2021, 50 bornes sont déployées au sein des antennes locales de Pôle Emploi, situées en QPV. 100 bornes supplémentaires devraient être déployées à horizon 2023 permettant de détecter et informer 10 000 personnes ;
- ✦ Les Bus Entrepreneuriat Pour Tous, parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. 10 bus seront déployés en 2021 avant d'atteindre progressivement une cible de 50 bus en 2024 touchant 200 000 personnes.


Animer les communautés

- ✦ Le dispositif CitésLab pour détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Le chef de projet CitésLab intervient au plus près des quartiers. Il rencontre et révèle les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.
- ✦ Les volontaires de l'entrepreneuriat pour renforcer la prospection et l'orientation. La communauté des CitésLab est renforcée grâce à la mobilisation de Volontaires de l'Entrepreneuriat afin de les appuyer dans leur mission de sourcing au cœur des quartiers, ils contribuent ainsi à l'animation et au lien social dans les quartiers de la Politique de la ville.

Accélérer les entreprises

Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. L'objectif d'ici 2024 est d'accompagner 2 000 entrepreneurs issus ou implantés dans des quartiers. Ainsi, trois nouveaux Accélérateurs ont vu le jour :

- ✦ L'Accélérateur Emergence accompagne les entrepreneurs en devenir de l'idée jusqu'au Kbis.
- ✦ L'Accélérateur Création sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d'entreprises.

- 
- ✦ L'Accélérateur Petites Entreprises aide les petites entreprises à actionner les leviers de la performance afin qu'elles se pérennisent et se développent.

CitésLab - Révélateurs de Talents le cœur du programme Entrepreneuriat Pour Tous.

Favoriser la rencontre entre le public QPV et les réseaux d'accompagnement et encourager le recours aux services d'accompagnement à l'entrepreneuriat, telle est **l'ambition d'Entrepreneuriat pour tous : faciliter l'accès aux dispositifs de droits commun.**

En 2019, Bpifrance a initié une démarche collaborative avec les chefs de projets CitésLab, les structures partenaires porteuses de l'offre de services CitésLab et des représentants de collectivités locales pour co-construire le nouveau cahier des charges et référentiel métier de l'offre de services CitésLab.

Le cahier des charges est garant de l'homogénéité nationale du dispositif. Il a vocation à présenter les principes, le cadre d'actions et les conditions de déploiement de l'offre de service CitésLab.

L'offre de service CitésLab permet un accompagnement de proximité, principalement au service des habitants des quartiers, qu'ils soient entrepreneurs en devenir ou entrepreneurs en activité. Elle vise à faciliter l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de préparation est suivie de l'orientation vers les acteurs de l'accompagnement. Dans sa mission de proximité, le CitésLab – Révélateurs de Talents est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat.

Le dispositif CitésLab compte au niveau national 82 chefs de projets⁴, intervenant sur plus de 630 quartiers⁴. Il a permis la détection de plus de 6 300 projets dont 40 % sont issus des quartiers⁵.

L'objectif est d'atteindre 25 000 personnes inscrites dans un parcours d'accompagnement (entrepreneurs en devenir ou en activité) ou ayant créées in fine leur entreprise, avec un objectif de 70 % issus des quartiers d'ici 2024.

Pour renforcer la capacité d'action de la communauté des CitésLab, **Bpifrance a développé un programme spécifique de mobilisation de services-civiques intitulé « les Volontaires de l'entrepreneuriat »** qui doit permettre l'accueil de services civiques et qui a pour **ambition d'appuyer les chefs de projet CitésLab dans leur mission de sourcing au cœur des quartiers. En 2024, 60 volontaires de l'entrepreneuriat sont ainsi attendus. Outre la sensibilisation des jeunes services aux enjeux du développement économique et de l'entrepreneuriat dans les QPV, ces jeunes contribueront à tisser du lien social et à animer la vie des territoires prioritaires.**

AINSI, BPIFRANCE SOUHAITE ACCELERER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DES QUARTIERS VIA LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS » & D'AUTRE PART DU DISPOSITIF « VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT ». DANS CE CADRE, LE PRESENT APPEL A PROJET VISE NOTAMMENT A APPORTER UN SOUTIEN FINANCIER PLURIANNUEL, POUR LA PERIODE 2021-2023, AU DISPOSITIF CITESLAB ET VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT.

⁴ En 2020

⁵ En 2019



DEFINITION

Amorçage : processus de soutien aux entrepreneurs en devenir (intentionnistes et porteurs de projet) visant à clarifier l'expression d'une envie, la recherche d'idées et la formulation du projet. Le processus d'amorçage agit autant sur la personne que sur la structuration de la démarche entrepreneuriale.

CitésLab : Dispositif initié en 2003 par la Banque des Territoires (ex. Caisse des Dépôts et Consignations) et qui après plus de 16 ans d'existence s'est peu à peu écartée de ses missions originelles. Un an de co-construction, avec les partenaires, les territoires et les CitésLab, a permis d'actualiser l'offre de services et de réaffirmer deux fondamentaux : la cible QPV et l'action d'aller-vers consistant à aller chercher les entrepreneurs au cœur des quartiers.

L'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents propose un accompagnement de proximité et principalement au service des quartiers et de ses habitants. Il vise à faciliter l'identification des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité pour les assister dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial afin de les orienter vers les solutions locales d'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

Ainsi, le Chef de Projet CitésLab, ressource humaine locale portée par une structure partenaire (acteurs de l'accompagnement, collectivités locales, acteurs de l'emploi, de l'ESS etc.) intervient en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprises. Les Chefs de Projet CitésLab interviennent en amont du processus de la création d'entreprise : au stade de la détection et de l'amorçage. www.citeslab.fr

Détection : le dispositif CitésLab repose sur une démarche proactive pour détecter les entrepreneurs en devenir ou en activité, sa démarche s'apparente à la prospection qui est par ailleurs vitale à toute activité entrepreneuriale. L'action de détection désigne la démarche proactive et essentielle du Chef de projet CitésLab pour identifier, atteindre et contacter ses « cibles ». Pour ce faire, il planifie et met en œuvre une action hors-les-murs. Le contact avec le terrain lui permet de rester en prise avec les dynamiques entrepreneuriales de son territoire. Ainsi, Il s'agit d'identifier les talents dans les QPV, notamment ceux en dehors des radars, grâce aux actions de proximité des chefs de projets CitésLab (événements, présence sur le terrain, dans des lieux de passage...).


Émergence : Phase amont de la création d'entreprise qui correspond aux entrepreneurs en devenir inscrit dans le processus itératif allant de l'idée à la formulation du projet entrepreneurial. La phase d'émergence est destinée à :

- préciser les contours de l'idée/du projet
- identifier le niveau d'adéquation personne – projet – environnement
- identifier les compétences, les ressources, les contraintes et les motivations de l'entrepreneur en devenir
- analyser les forces et faiblesses du projet
- développer la culture/posture entrepreneuriale chez les publics rencontrés

Entrepreneuriat Pour Tous (EPT) : Le programme « Entrepreneuriat pour tous » est initié par Bpifrance (lancé en 2019) et fédère l'ensemble des forces engagées pour soutenir les dynamiques entrepreneuriales des QPV. En partenariat avec les collectivités territoriales, les experts de l'accompagnement, et tous les partenaires des territoires, le programme vise à (1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement (2) animer les communautés entrepreneuriales (3) accélérer les entreprises.

Entrepreneurs en devenir : Porteurs d'idées ou de projet inscrits dans la démarche de concrétisation de son projet entrepreneurial.

Entrepreneurs en activité : entrepreneurs ayant déjà créés, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créés sans préparation.



Intentionnistes : ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

Orienter : dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, orienter consiste à :

- Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial
- Orienter les projets désamorçés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
- Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques (appui, conseil, accompagnement, financement)

Porteur de projet : personne physique souhaitant créer ou développer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

Posture entrepreneuriale : qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d'être et d'agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d'esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

Préparer :

Dans le référentiel métier des chefs de projets CitésLab, préparer consiste à :

- Aider les porteurs de projets à formaliser leur idée en projet (amorçage)
- Renforcer l'estime de soi des publics détectés et accueillis
- Apporter un premier niveau d'information
- Préparer le porteur de projet à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu'il met à disposition
- Désamorcer les projets dont l'adéquation homme-projet est insuffisante ou qui présente un risque majeur pour le porteur de projet

Le **programme « les Volontaires de l'entrepreneuriat »** porté par Bpifrance doit permettre l'accueil de volontaires en service civique afin de :

- Donner l'opportunité à ceux qui sont tentés par un projet d'accéder à toutes les informations et à un accompagnement adapté, afin de créer les conditions de développement et de pérennisation des activités et des emplois dans les quartiers
- Favoriser le lien social et intergénérationnel en allant à la rencontre des habitants des quartiers
- Renforcer les actions de proximité dans les quartiers via l'animation d'activités ou le développement d'événements conviviaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers

Quartier : désigne les quartiers dits « défavorisés » ou « sensibles », composés des quartiers prioritaires de la ville (QPV), des Quartiers de veille active (QVA) et des zones franches urbaines territoires entrepreneurs (ZFU-TE).

« Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) » : les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les territoires définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants.

« Quartiers de veille active (QVA) » : sont des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière (art. 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).



Référent de parcours : le chef de projet CitésLab a un rôle de « référent de parcours » et facilite le parcours de création pour les habitants des quartiers. Aussi, le chef de projet CitésLab reste disponible pour informer et orienter tout au long du parcours entrepreneurial, et ce même après la création. L'objectif étant de maintenir le lien et la dynamique engagée par les entrepreneurs et d'assurer la continuité et la traçabilité des parcours.

Sensibilisation : Actions visant à éveiller l'esprit d'initiative et d'entreprise auprès du grand public.

Sourcing : désigne la démarche proactive de prospection qui consiste à partir à la recherche /détecter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires.

Structure partenaire : Opérateur retenu pour assurer le portage du dispositif CitésLab. Il met en œuvre le CitésLab de manière opérationnelle sur son territoire en salariant et accueillant le chef de projet dans son organisation. La structure finance également en partie l'initiative CitésLab et fait partie du comité de pilotage, au côté de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que des autres parties-prenantes locales.

« Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs » : désigne des zones urbaines de plus 10 000 habitants, situées dans des quartiers défavorisés ou dits « sensibles ».



PRINCIPAUX INDICATEURS

- **La prospection** : on distingue d'une part les actions de prospection directe en allant au contact des publics cibles par exemple actions de terrain hors-les-murs, en étant présent lors des événements dans les quartiers, dans le cadre de permanences etc. ; d'autres part, les actions de prospection indirecte par exemple via la mobilisation des prescripteurs locaux :
 - ➔ Nombre d'actions de prospection directes
 - ➔ Nombre d'actions de prospection indirectes (cf. actions de réseautage – Animation)
 - ➔ Nombre d'intentionnistes
 - ➔ Nombre d'entrepreneurs en devenir rencontrés
 - ➔ Nombre d'entrepreneurs en activité rencontrés
 - ➔ Répartition homme/femme
 - ➔ Part des entrepreneurs issus des QPV et hors QPV
 - ➔ Situation des entrepreneurs
 - Chefs d'entreprise
 - En emploi (CDI)
 - En emploi (CDD, Intérim etc.)
 - Bénéficiaires des minimas sociaux
 - Demandeurs d'emploi
 - Etudiant
 - Retraité
 - Travailleurs indépendants
 - Mère au foyer
 - Etc.

- **La préparation** : d'une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l'accompagné, et d'autre part, l'aide à la formalisation de son projet afin d'assurer une orientation qualifiée. Les actions de désamorçage des projets dont l'adéquation homme-projet n'est pas avérée ou présentant un risque pour le porteur de projet.
 - ➔ Nombre de personnes reçues en entretien, informations collectives, webinaires etc.
 - ➔ Nombre de projets désamorçés

- **L'orientation** : la mise en relation avec les ressources locales d'accompagnement/financement en maintenant le lien avec l'entrepreneur en tant que référent de parcours.
 - ➔ Nombre d'entrepreneurs en devenir ou en activité orientés
 - ➔ Qualification des orientations :
 - Typologies des besoins ou problématiques (poursuite accompagnement, besoin de financements, hébergement, acquisition de compétences, lever de freins périphériques : santé, famille etc.)
 - Typologies des partenaires (entrepreneuriat, emploi, formation, sociaux etc.)

- **L'animation** : l'animation de la communauté entrepreneuriale locale et l'animation du réseau de partenaires et prescripteurs
 - ➔ Nombre d'actions de réseautage, réunions partenariales, d'évènements, actions en direction des prescripteurs ou partenaires
 - ➔ Nombre d'actions et évènements réalisés en partenariat visant à identifier les publics visés par le dispositif (prospection)
 - ➔ Nombre de partenaires (typologies)

● Référent de parcours - suivi :

- ➔ Sorties de parcours N, puis a minima N+1, N+2
 - Nombre de création effective/Nombre d'entrepreneurs
 - Poursuite du processus entrepreneurial via le CitésLab
 - Poursuite du processus entrepreneurial via une autre structure
 - Nombre de projets en pause ou reportés
 - Nombre de projets abandonnés
 - Nombre de retours en formation
 - Nombre de retours à l'emploi
 - Nombre d'entrepreneurs ne donnant plus de nouvelle
 - Nombre de partenaires n'ayant pas fait de retours ou de suivi

I. OBJET DE L'AAP

Le principe d'un AAP a été retenu afin :

- ➔ D'identifier, sélectionner et soutenir des organismes, associations ou collectivités territoriales qui souhaitent assurer le portage du **dispositif « CitésLab – Révélateurs de Talents »**.
- ➔ De favoriser dans les QPV l'émergence d'une offre de services reposant sur le cadre de référence du dispositif CitésLab. Cf. Cahier des Charges CitésLab 2021

Les projets à soumettre doivent viser le déploiement des dispositifs sur des territoires QPV en proposant un plan d'actions permettant de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité issus ou implantés dans des quartiers prioritaires.

II. PRINCIPES DIRECTEURS REGISSANT LA SELECTION

Les projets présentés dans le cadre de l'AAP devront respecter quatre grands principes :

- Proposer un plan d'actions qui reposent sur la proximité, des interventions hors-les-murs, la récurrence d'action, une couverture territoriale identifiée et ciblant explicitement les QPV/QVA ;
- Être en adéquation avec les politiques de développement économique des collectivités territoriales concernées ;
- S'inscrire dans un écosystème local et une démarche partenariale favorisant la détection et l'orientation des entrepreneurs ;
- Proposer un modèle économique qui garantit le développement et la pérennisation d'une offre de services viable à 3 ans.

III. PRESENTATION DU DISPOSITIF CITESLAB

Le **dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents** propose aux habitants des quartiers un référent de proximité sur la création d'entreprise et qui permet :

- ✦ de renforcer l'accès à l'accompagnement,
- ✦ de mieux détecter les entrepreneurs,
- ✦ d'intervenir en amont des projets pour lever les freins à la création d'entreprise et de susciter des initiatives entrepreneuriales,
- ✦ de consolider les projets émergés et contribuer à leur pérennité en les inscrivant dans un parcours d'accompagnement via une orientation adaptée aux besoins des entrepreneurs.

- ✦ De donner la possibilité aux entrepreneurs d'accéder à une offre globale d'accompagnement portée l'écosystème local de l'entrepreneuriat.

a. Cibles

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents vise quatre cibles :

- ✦ Les intentionnistes⁶
- ✦ Les entrepreneurs en devenir⁶
- ✦ Les entrepreneurs en activité⁶

Cette dernière cible est mal desservie par les offres existantes. Pourtant, elle est éligible aux solutions d'accompagnement et de financement et est aussi largement fragilisée par la situation sanitaire.
- ✦ Les écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale (culture, sport, lien social, insertion etc.) : il s'agit des structures d'accompagnement à la création d'entreprise afin qu'elles bénéficient d'un flux qualifié et d'autre part, de l'ensemble des acteurs constituant un réseau de prescripteurs permettent le repérage des entrepreneurs en QPV.

b. Mise œuvre opérationnelle du dispositif

Le déploiement du dispositif nécessite :

- **Une structure partenaire responsable de la mise en œuvre du dispositif**, association ou collectivité territoriale, qui assure le portage et le pilotage opérationnel du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents sur le(s) territoire(s). La structure partenaire responsable du dispositif est garante de sa mise en œuvre opérationnelle et de sa déclinaison locale dans le respect orientations stratégiques.
- Le **recrutement ou la nomination d'une personne référente** du dispositif. Il sera l'interlocuteur privilégié des habitants des quartiers pour exercer la mission de Chef de projet CitésLab. Cette personne se consacre à **100% aux actions de détection – animation – et orientation au sein des quartiers**. *Cf. Fiche de poste CitésLab.*

Les structures partenaires lors de la réponse à cet Appel à projet démontre leur capacité à mobiliser en interne un poste en Équivalent Temps Plein ou présente un modèle détaillant l'embauche d'un ETP dédié.

- Une présence et un maillage dans les **quartiers** grâce à la mise en place **d'animations et de partenariats** avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du quartier (associations de résidents, maisons de quartier, structures œuvrant autour de l'insertion professionnelle, des partenaires de la création d'entreprise jusqu'aux associations culturelles et sportives).
- La mise en **place d'évènementiels** autour de l'entrepreneuriat à destination des habitants.
- Une **communication ciblée** visant à valoriser la création d'entreprise et les entrepreneurs du ou des quartiers concernés.

Une attention particulière sera accordée aux structures prévoyant l'intervention des Volontaires de l'Entrepreneuriat (volontaires en service civique) comme soutien au Chef de projet CitésLab afin de l'appuyer dans sa mission de prospection et de mobilisation des publics cibles et démultiplier l'impact du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents. Les modalités de portage, de déploiement et de soutien financier du programme « Volontaires de l'Entrepreneuriat » sont détaillées en point III.C du présent cahier des charges.

⁶ Voir définitions P.5

Ainsi les objectifs visés par le dispositif sont les suivants :

- Identifier les talents des territoires ;
- Favoriser les concrétisations de plus de projets ;
- Optimiser le nombre d'entrées en parcours de création/reprise d'entreprises ;
- Améliorer la visibilité de l'offre des réseaux d'accompagnement ;
- Renforcer la viabilité des projets en les orientant vers les acteurs et dispositifs adaptés.

Les effets attendus sont les suivantes :

- Hausse du nombre d'accompagnements des publics issus des quartiers (un minimum de 100 entrepreneurs préparés et/ou orientés sont attendus) ;
- Accroissement des orientations vers des parcours d'accompagnement, de formation ou de retour à l'emploi pour développer la vie économique et la mise en dynamique des habitants des quartiers ;
- Appropriation de l'entrepreneuriat comme une voie possible d'insertion et de parcours professionnel.

Par ailleurs, le challenge du chef de projet CitésLab sera également de **relancer la dynamique économique fortement impactée par la crise sanitaire** en aidant **les entreprises en activité à rebondir** grâce à une orientation vers les solutions locales disponibles.

IV. PRESENTATION DU « PROGRAMME VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT »

Le programme « les Volontaires de l'entrepreneuriat » porté par Bpifrance doit permettre l'accueil de volontaires en service civique afin de :

- Diffuser plus largement les informations et solutions d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires
- Favoriser le lien social et intergénérationnel en allant à la rencontre des habitants des quartiers
- Renforcer les actions de proximité dans les quartiers via l'animation d'activités ou le développement d'événements conviviaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers

Par ailleurs la conjoncture économique s'annonce difficile au niveau national et particulièrement dans les QPV. Il est essentiel d'être aux côtés des habitants de ces quartiers pour les soutenir et promouvoir la création d'activités.

Dans cette optique, le volontaire s'inscrit pleinement au cœur des ambitions du programme des CitésLab en tant qu'acteur de proximité et interlocuteur de terrain privilégié aux côtés du chef de projet.

OBJECTIFS

Le programme « les Volontaires de l'Entrepreneuriat » vise à appuyer le chef de projet CitésLab dans sa mission de proximité et de mobilisation des publics cibles afin de démultiplier l'impact du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

• Le dispositif CitésLab – Révélateur de Talents intervient spécifiquement sur les quartiers prioritaires, en agissant à la fois sur le point aveugle de la détection d'Entrepreneurs en devenir et en activité et sur leur orientation vers les réseaux d'accompagnement.

Les « Volontaires de l'Entrepreneuriat » contribuent aux côtés des chefs de projet CitésLab, à la détection des publics QPV, mais également à diffuser la culture de l'entrepreneuriat dans les QPV.

La présence des volontaires en service civique permettra :

- Une meilleure couverture territoriale et une plus grande proximité avec les habitants des quartiers
- De déployer de nouvelles solutions sur les territoires
- D'animer le territoire et d'adresser de nouveaux publics
- D'améliorer le repérage et l'orientation des entrepreneurs en devenir et en activité
- De rendre visibles les dispositifs de création d'entreprise dans le quartier ;

- De renforcer la mise en place d'évènements récurrents et/ou ponctuels à des fins de diffusion de la culture entrepreneuriale

Enjeux pour les jeunes volontaires en service civique :

Par le développement de missions en service civique au sein des QPV, Bpifrance entend :

- Favoriser chez les jeunes volontaires le lien social et intergénérationnel
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences notamment en gestion de projet, aux techniques d'animation etc.
- Contribuer à changer leur regard et à développer une meilleure connaissance des quartiers et de leur dynamisme entrepreneurial
- Développer leur culture entrepreneuriale

L'expérience d'engagement qui leur sera proposée impactera durablement leur citoyenneté et pourra les conduire à devenir ambassadeurs des valeurs de solidarité et de fraternité. Enfin, les actions proposées viendront renforcer les ressources des opérateurs au bénéfice des publics des QPV.

MISSIONS DES VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT

Les volontaires de l'entrepreneuriat agissent en lien avec le chef de projet CitésLab. Plus particulièrement, les volontaires se verront confier les missions suivantes :

Mission 1 - Animation de la borne digitale Entrepreneuriat Pour Tous (cf. annexe 1)

La borne digitale Bpifrance Création est une borne interactive donnant accès à un premier niveau d'information sur la création d'entreprise et une orientation vers réseaux et dispositifs présents localement. Ces bornes seront déployées dans des lieux de vie des habitants. En 2020, un déploiement est en cours au sein des antennes locales de pôle emploi, pour une mise en place effective dès le premier semestre 2021.

Dans ce cadre, le Volontaire de l'Entrepreneuriat sera amené à :

- Contribuer à l'accueil et l'orientation in situ de l'espace borne
- Faciliter l'appropriation de la borne digitale et son utilisation : médiation numérique de proximité
Fréquence : a minima 1x/semaine

Mission à proposer uniquement aux volontaires des territoires concernés par une Borne EPT

Mission 2 – Prospection et orientation des intentionnistes, entrepreneurs en devenir et en activité des QPV

Dans ce cadre, le Volontaire de l'Entrepreneuriat sera amené à :

- aller à la rencontre du grand public et de l'écosystème entrepreneurial en devenant un ambassadeur de proximité afin présenter le rôle du CitésLab et promouvoir l'entrepreneuriat
- Participer à la détection des porteurs de projet potentiels et des entrepreneurs ayant créés sans accompagnement ou ayant besoin d'un accompagnement post-crédation
- Participer aux permanences au cœur des quartiers

Mission 3 - Animation d'évènements locaux en lien avec le CitésLab

Dans ce cadre, le Volontaire de l'Entrepreneuriat :

- Est associé à la préparation, l'organisation et l'animation d'actions ponctuelles et à la mise en œuvre d'évènements dédiés à l'entrepreneuriat dans les QPV
- Participe à la mobilisation et à l'implication des habitants des QPV
- Assure la promotion du programme Entrepreneuriat pour Tous de Bpifrance, ainsi à la diffusion de la culture entrepreneuriale dans les QPV
- Contribue à développer la communication stratégique des CitésLab via l'utilisation notamment des réseaux sociaux, la réalisation de vidéos (portrait d'entrepreneurs, interviews croisées, reportages quartiers etc.)



PUBLICS CIBLES DU PROGRAMME

Les volontaires en service civique ont de fait les mêmes publics cibles que le chef de projets CitésLab, et ils sont tutorés par ce dernier :

- Les intentionnistes
- Les entrepreneurs en devenir
- Les entrepreneurs en activité
- Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise
- Les structures qui animent la vie sociale, culturelle des quartiers

EFFETS ATTENDUS DU PROGRAMME LES VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT

- L'accroissement des orientations vers des parcours d'accompagnement, de formation ou de retour à l'emploi pour développer la vie économique et la mise en dynamique des habitants des quartiers
- L'appropriation de l'entrepreneuriat comme une des voies possibles d'insertion et de parcours professionnel.
- Une dynamisation du tissu entrepreneurial local
- Une augmentation des animations autour de l'entrepreneuriat dans les QPV

MODALITES

- Missions de terrain d'une durée minimale de 6 mois et ne pourra pas excéder une durée de 12 mois.
- Recommandation pour le fonctionnement du programme « les Volontaires de l'Entrepreneuriat » : binôme de volontaires civiques permettant une expérience de mixité sociale et mixité infra bac / supra bac.

Cf. annexe 2 – fiche de mission type Volontaires de l'Entrepreneuriat

V. ATTENDUS

LES CANDIDATS A L'AAP DECRIRONT PRECISEMENT :

- Les modalités prévues pour répondre aux principes du présent AAP (P.10) et au cahier des charges CitésLab Cf. Cahier des Charges CitésLab 2021.
- **Les actions qui seront réalisées, la démarche et les approches** qui seront proposées pour :
 - ✦ couvrir les territoires QPV
 - ✦ détecter les entrepreneurs issus ou implantés dans des quartiers
 - ✦ préparer les entrepreneurs en devenir dans l'amorçage de leurs projets et les entrepreneurs en activité
 - ✦ orienter vers les structures de l'écosystème entrepreneurial ou les opérateurs en capacité de répondre aux problématiques des entrepreneurs en devenir ou en activité.
 - ✦ animer les relations dans la communauté entrepreneuriale locale ainsi que son réseau de partenaires et prescripteurs
 - ✦ assurer la mission de référent de parcours : la traçabilité des parcours et le reporting de la mission CitésLab auprès des partenaires du dispositif
- **L'articulation avec les réseaux d'accompagnement** présents sur les territoires et l'écosystème élargi (acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et professionnels concernés (acteurs du service public de l'emploi, représentants de la politique de la ville, bailleurs, etc.), les réseaux associatifs locaux etc.) devront être explicités
- **L'ambition et l'impact envisagés** : volume d'entrepreneurs en devenir et en activité détectés volume d'entrepreneurs préparés, orientés vers les réseaux d'accompagnement etc.,
- La maquette budgétaire et la capacité à **mobiliser les cofinancements** permettant de boucler le budget de l'action
- La manière dont **la crise sanitaire liée à la COVID-19 est prise en compte** dans l'offre de services CitésLab : informations, connaissance des aides et mesures nationales et locales, adaptation des projets, digitalisation des pratiques etc.

IMPACT DU DISPOSITIF

- L'objectif national est d'atteindre 25 000 personnes inscrites dans un parcours d'accompagnement (entrepreneurs en devenir ou en activité) ou ayant créées in fine leur entreprise, avec un objectif à atteindre de 70 % issus des quartiers d'ici 2024.
- Est recherché un impact conséquent sur le territoire d'intervention : l'objectif étant pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d'atteindre un minimum de 100 personnes inscrites dans la démarche de préparation de leur projet et /ou orientées (entrepreneurs en devenir et en activité), avec un objectif de 70 % issus des quartiers d'ici 2024.
- **Les candidats à l'appel à projets devront présenter leurs projections annuelles d'impact, démontrer une montée en charge, et préciser le nombre total et le nombre de nouvelles prises en charge chaque année.**

Le candidat devra rendre compte régulièrement de l'impact du dispositif via l'outil de reporting commun CitésLab Cf. Cahier des Charges CitésLab 2021 et produire un bilan global des actions et des résultats via les indicateurs communs du dispositif CitésLab.

Le candidat proposera les critères plus qualitatifs du projet (exemples : satisfaction des entrepreneurs en devenir et en activité, impact sur l'écosystème d'acteurs et le tissu économique local ex. satisfaction sur les projets etc.).

VI. CRITERES D'ELIGIBILITE

a. Territoire éligible

- **Périmètre d'intervention** : la zone adressée doit compter au moins 3 000 habitants et maximum 25 000 résidents QPV/QVA⁷, ceci pour garantir la proximité des actions du CitésLab, conformément au cahier des charges du dispositif

Le dépassement significatif de la taille maximale devra être justifié dans le dossier de candidature.

- ➔ Les actions doivent être concentrées sur les **habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers (minimum 70% QPV/QVA)** ;
- ➔ Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires ;

Les réseaux d'accompagnement et de financement des projets partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV/QVA d'intervention. Le périmètre géographique d'intervention du programme d'actions devra être justifié et détaillé via une analyse du territoire dans le dossier de candidature.

b. Candidats éligibles

Les structures éligibles à cet AAP sont des personnes morales existantes :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les établissements publics et associations loi 1901 ;

Les structures candidates au présent AAP doivent justifier d'au moins 1 an d'activité. Cette activité sera valorisée dans le rapport d'activité N-1 attendu dans les pièces administratives du dossier.

c. Nature des projets éligibles

- ➔ **Les projets attendus doivent d'une part répondre aux modalités définies dans le présent AAP, et d'autre part, s'inscrire dans le cadre stratégique et opérationnel énoncé dans le cadre de référence du dispositif CitésLab Cf. Cahier des Charges CitésLab 2021.**
- ➔ **Chaque projet devra présenter le programme d'actions relatif à la mise en œuvre du dispositif CitésLab sur les territoires QPV identifiés. (Cf. Dossier de candidature)**
- ➔ **Pour les projets associant le programme « Volontaires de l'Entrepreneuriat »** visant à renforcer l'action des CitésLab dans la mission de détection et d'animation, il est attendu une présentation du projet en articulation avec le dispositif CitésLab. Dans le dossier de candidature CitésLab, il est ainsi prévu une partie dédiée à la présentation de l'action Volontaires de l'Entrepreneuriat.

⁷ Quartiers de veille active

VII. PERIODE, FINANCEMENT ET DEPENSES ELIGIBLES DE CET AAP

a. Période et délais de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet couvre la période 2021-2023 inclus, période concernée par le soutien financier de Bpifrance. La période de mise en œuvre du projet devra être précisée dans la réponse des candidats et devra obligatoirement démarrer avant le dernier trimestre 2021.

b. Financement

DISPOSITIF CITESLAB

● Soutien financier

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de talents est financé par Bpifrance et, selon les territoires, par d'autres partenaires tels que les Conseils régionaux, Conseils départementaux, les EPCI et autres collectivités territoriales, acteurs de l'emploi, autres services déconcentrés de l'Etat le Fonds social européen etc.

Le soutien financier important apporté au CitésLab – Révélateurs de talents par de nombreuses collectivités témoigne notamment de son ancrage local et de la solution qu'il constitue pour répondre aux besoins de développement des territoires, notamment en matière de création et développement d'activité et d'emploi.

Le montant du soutien financier de Bpifrance ne pourra pas dépasser 30% des dépenses éligibles, sans excéder le montant total des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions).

Bpifrance se réserve la possibilité de moduler le taux de subvention en fonction de la pertinence du projet et si les besoins territoriaux le justifient.

Il est rappelé que les candidats doivent s'assurer de leur capacité à mobiliser l'ensemble des cofinancements auprès des financeurs concernés et dans le respect des critères définis. Les porteurs de projet seront jugés sur leur capacité à mobiliser d'autres financements.

● Apports Bpifrance

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet CitésLab.

En industrie

- ➔ La professionnalisation des chefs de projet CitésLab : cycle de formation et animation du co-développement entre les CitésLab
- ➔ Mise à disposition d'outils digitaux
 - ✦ Outil de reporting
 - ✦ Site internet grand public

Promotion - Communication

- ➔ La Bpifrance assure la promotion et la représentation du dispositif CitésLab au niveau national et régional auprès des financeurs, des institutionnels, des partenaires potentiels et du Grand public. (Tournée, intégration écosystème entrepreneurial et Bpifrance etc.)

Animation

- ➔ Animation de communautés
- ➔ Organisation de temps et d'espaces d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux national, régional et infrarégional.

VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT

Soutien financier

- Prise en charge du versement des **prestations de subsistance des jeunes** soit **107,58€/mois/volontaire**
- L'indemnité mensuelle de Service Civique est versée par l'Etat directement au volontaire soit **472,97€/ mois/volontaire**.

En plus du financement des prestations de subsistance Bpifrance s'engage à financer les charges indirectes à la mission soit un forfait de 1 000 € par Binôme de volontaires, pour toute la durée de la mission.

La prise en charge de la participation aux frais d'intermédiation sera étudiée au cas par cas pour les structures ayant recours à l'intermédiation et sous réserve de présentation de justificatifs.

Apport en industrie Bpifrance

- ✦ Formation des volontaires
- ✦ Animation nationale et régionale des Volontaires de l'entrepreneuriat : participation et intégration des volontaires à la communauté des CitésLab et de Bpifrance
- ✦ Accès aux outils et au centre de ressources dédiée à la création d'entreprise etc.

c. Mise en œuvre

Les opérateurs retenus doivent démarrer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif Volontaires de l'entrepreneuriat avant le dernier trimestre 2021.

d. Les modalités d'attribution de la subvention

A l'issue de la sélection des projets, une convention triennale sera signée entre l'opérateur sélectionné et Bpifrance.

Un bilan annuel sera notamment fourni par chacune des structures retenues et aidées. L'évaluation globale du programme sera alors mesurée au regard de la réalisation des objectifs fixés et des obligations de la convention.

e. Dépenses éligibles

DISPOSITIF CITESLAB

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- ✦ **Les frais de personnel**
 - Salaire brut du Chef de projet CitésLab
 - Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab
- ✦ **Frais d'investissement (maximum 3 K€)**
 - Investissement en matériel la première année ou renouvellement du matériel pour les dispositifs CitésLab déjà existants
- ✦ **Charges directement liées à l'action (max. 7,5 K€)**
 - Frais de déplacements et d'hébergement (regroupements nationaux et régionaux, formation des chefs de projet et structures partenaires) (maximum 2 000 €)
 - Frais liés à l'évènementiel et actions de communication (maximum 3 000 €)
 - Frais d'encadrement (max. 2 500 €)
- ✦ **Les "frais de structure"** (loyer, fournitures, réseaux, secrétariat, etc. ...) n'excéderont pas **15 % du coût global de l'ETP Chef de projet CitésLab** (salaire brut + charges salariales +

charges patronales). **Les frais d'encadrement ne sont pas inclus dans le calcul des frais de structures.**

Les frais de location dans les quartiers d'intervention du CitésLab pour la mise en place de permanences, seront étudiés au cas par cas sur la base de justificatifs.

Dans le cadre de l'instruction du projet, les services de Bpifrance peuvent être amenés à écarter toute dépense injustifiée et ne produisant pas d'effets directs sur les publics cibles. A ce titre, le service chargé de l'instruction du dossier de demande de financement sera amené à vérifier le caractère éligible, cohérent et raisonnable des dépenses présentées.

VIII. SELECTION DES PROJETS

a. Dossier de candidature

La candidature doit être complète et détaillée, et devra fournir des projections d'impacts pertinentes et réalistes sur la durée de la convention-cadre. Une trame de dossier est proposée en version dématérialisée à l'adresse suivante : [Cf. Dossier de candidature](#).

Le dossier de candidature est composé :

- ✦ du dossier de candidature dûment complété et détaillé
- ✦ de la maquette budgétaire
- ✦ des pièces administratives obligatoires (Cf. 21)

Les projets ne respectant pas ces critères seront écartés du processus de sélection.

b. Critères de sélection

Dans son analyse des projets proposés au titre du présent AAP, Bpifrance portera une attention particulière aux critères suivants :

- **Critère n°1 - Compétences du candidat :**

La qualité et la capacité technique et opérationnelle de la structure partenaire à mener à bien le dispositif.

- **Critère n°2 - L'opportunité du projet :**

Pertinence des territoires d'intervention et analyse présentant les ressources et faiblesses du territoire (données objectives, qualifiées et quantifiées).

- **Critère n°3 - Qualité du projet et pertinence du programme d'actions**

Ce critère prendra en compte :

- La cohérence avec le cahier des charges CitésLab
 - Ancrer les projets dans la durée (ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles")
 - Démontrer une montée en charge des actions
- la clarté du projet (objectifs, phasage, résultats attendus...);
- la robustesse du projet sur le plan technique : adéquation de la taille du projet avec le potentiel du territoire,
- le caractère opérationnel des actions proposées : description de la méthodologie d'intervention et des actions conduites,
- Un calendrier de mise en œuvre des actions proposées, cohérent au regard des objectifs.
- l'articulation et la complémentarité du projet avec les acteurs et dispositifs en place

- **Critère n°4 - Suivi-évaluation du projet**

Ce critère prendra en compte :

- Une projection d'impacts réalistes et pertinentes avec la démonstration d'une montée en charge

- L'apport d'éléments de justification permettant d'évaluer le potentiel entrepreneurial du territoire et la démarche permettant d'atteindre les objectifs visés.

- **Critère n°5 - La complémentarité avec la stratégie régionale et locale** de développement économique et les dispositifs économiques existants sur le territoire
- **Critère n°6 - La part des cofinancements publics et/ou privés** permettant de maximiser l'impact et l'effet de levier du cofinancement de Bpifrance ; le plan de financement devra obligatoirement comporter le financement d'au moins une collectivité locale. Une attention particulière sera portée à la capacité de la structure porteuse à présenter des ressources financières stables permettant d'assurer la pérennité du dispositif.

Les candidatures seront instruites par les services de Bpifrance. Les dossiers éligibles seront présentés au comité d'engagement de Bpifrance.

L'instruction par Bpifrance permet de vérifier l'éligibilité et l'adéquation du programme d'actions avec le cadre de référence du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

c. Processus et calendrier de sélection

Lancement de l'AAP : 10 mars 2021

Date limite de remise des candidatures : 1^{er} octobre 2021

Démarrage du dispositif avec effet rétroactif pour la prise en compte des dépenses éligibles : 1er janvier 2021, sous réserve de la pertinence des activités réalisées avec les objectifs du présent AAP.

Les dossiers de candidatures feront l'objet d'un dépôt sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-2021-2023-citeslab>.

L'instruction sera réalisée au fil de l'eau aussi nous vous invitons à déposer vos dossiers au plus tôt.

Important : avant tout acte de candidature il convient de prendre l'attache préalable des **Responsables Création & Entrepreneuriat de Bpifrance** [lien ici](#)

IX. CONTACTS

Les porteurs de projets candidats à l'appel à projet peuvent communiquer avec l'équipe d'instruction des dossiers pour toute question et/ou précision concernant le processus d'instruction, aux adresses mails suivantes :

- ✦ Radeda Kerboudj, Responsable du dispositif CitésLab national, Bpifrance - radeda.kerboudj@bpifrance.fr
- ✦ Maryon Nirlo, chargée de mission animation du dispositif CitésLab - maryon.nirlo@ext.bpifrance.fr

X. PIÈCES EXIGIBLES AU MOMENT DU DEPOT

- ✦ Dossier de candidature dûment complété et détaillé
- ✦ Le budget prévisionnel du projet (faisant apparaître le soutien financier de Bpifrance) (cf. annexe X – Modèle Budget prévisionnel) : Les postes de dépenses devront être détaillés dans le descriptif du projet (des devis pourraient être sollicités dans le cadre de l'instruction) ;

Éléments généraux :

- ✦ **Dans le cas d'une association :**
 - Pièce d'identité du président **en cours de validité**
 - Le certificat d'immatriculation n° SIRET ou la fiche INSEE, **datée de moins de 3 mois**
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB), **conforme reprenant la dénomination sociale exacte du demandeur et l'adresse du siège social**
 - Les statuts régulièrement déclarés, datés et signés,
 - L'extrait du JO et/ou le récépissé de déclaration en préfecture,
 - La composition du conseil d'administration ou du bureau en exercice ou à défaut la liste des personnes chargées de son administration, régulièrement déclarées,
 - Le budget prévisionnel annuel de la structure (plan de financement/ plan de trésorerie)
 - Dernier comptes annuels détaillés (*3 derniers comptes pour une nouvelle demande*)
 - Dernier PV d'assemblée générale, (*3 derniers PV pour une nouvelle demande*)
 - Dernier PV de conseil d'administration, (*3 derniers PV pour une nouvelle demande*)
 - Dernier rapport d'activité (*3 derniers rapports pour une nouvelle demande*)
 - Dernier rapport du commissaire aux comptes (*3 derniers rapports pour une nouvelle demande*)
 - Le questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (*document à télécharger sur le site démarches-simplifiées*)
- **Dans le cas d'une collectivité :**
 - extrait Kbis ou équivalent à jour (à récupérer sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB), **conforme reprenant la dénomination sociale exacte du demandeur et l'adresse du siège social**
 - Le questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (*document à télécharger sur le site démarches-simplifiées*)

★ **Annexe 1 – Liste des 50 agences Pôle Emploi**

Région	Agence	Délégation Territoriale	Code postal	Adresse
AUVERGNE-RHONE-ALPES	SAINT ETIENNE CLAPIER			Maison De L'Emploi, 18 Avenue Augustin Dupré, 42100 Saint-Étienne
AUVERGNE-RHONE-ALPES	CHAMBERY Mudry			85 Rue Auguste Mudry, 73000 Chambéry
AUVERGNE-RHONE-ALPES	RILLIEUX LA PAPE			109 Rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape
AUVERGNE-RHONE-ALPES	VAULX EN VELIN			1 Bis Avenue Salvador Allende, 69120 Vaulx-en-Velin
AUVERGNE-RHONE-ALPES	VENISSIEUX			27 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 69200 Vénissieux
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	MONTBELIARD HEXAGONE	DT 25 90	25026	2 Rue Pierre Brossolette, 25200 Montbéliard
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	MONTBELIARD CENTRE	DT 25 90	25052	8 Avenue Gambetta, 25200 Montbéliard
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	BESANCON PLANOISE	DT 25 90	25075	8 Rue Marc Bloch Cs 71703, 25000 Besançon
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	BELFORT EUROPE	DT 25 90	90005	8 Place d'Europe, 90000 Belfort
BRETAGNE	BREST EUROPE	DT FINISTERE	29019	Face Mairie Quartier Europe, 11 Rue du 8 Mai 1945, 29200 Brest
BRETAGNE	RENNES SUD	DT ILLE ET VILAINE	35061	2 Bis Avenue des Pays Bas, 35700 Rennes
CENTRE-VAL DE LOIRE	ORLEANS SUD	DT LOIRET	45009	18 Avenue de la Bolière, 45100 Orléans
CENTRE-VAL DE LOIRE	CHATEAUROUX BALSAN	DT INDRE	36016	4 Avenue François Mitterrand, 36000 Châteauroux
GRAND EST	TROYES ROMAIN ROLLAND	DT AUBE	10024	107 Avenue Edouard Herriot, 10000 Troyes
GRAND EST	TROYES COPAINVILLE	DT AUBE	10262	3 Allée Yves de Copainville, 10000 Troyes
HAUTS-DE-FRANCE	AMIENS TELLIER	DT SOMME	80492	Rue Paul Tellier, 80000 Amiens
HAUTS-DE-FRANCE	ARRAS SYMPHORINE	PAS DE CALAIS	62512	2 Rue de la Symphorine, 62000 Arras
ILE DE FRANCE	DT PARIS	PARIS 19EME ARMAND CARREL	75264	44 Rue Armand Carrel, 75019 Paris
ILE DE FRANCE	DT PARIS	PARIS 20EME VITRUE	75685	60 Rue Vitruve, 75020 Paris
ILE DE FRANCE	DT PARIS	PARIS 18EME NEY	75773	78 Boulevard Ney, 75018 Paris
ILE DE FRANCE	DT VAL D OISE	ARGENTEUIL	95013	47 Boulevard Jean Allemane, 95100 Argenteuil
ILE DE FRANCE	DT VAL D OISE	GONESSE	95036	10 Rue Berthelot, 95500 Gonesse
ILE DE FRANCE	DT VAL D OISE	SARCELLES	95060	43 Avenue Paul Valéry, 95200 Sarcelles
ILE DE FRANCE	DT VAL D OISE	GARGES-LES-GONESSE	95155	36 Avenue Frederic Joliot Curie Espace Europe, 95140 Garges-lès-Gonesse
ILE DE FRANCE	DT VAL D OISE	CERGY	95000	4, rue des Chauffours
ILE DE FRANCE	DT VAL DE MARNE	VITRY-SUR-SEINE	94096	121 Avenue Rouget de Lisle, 94400 Vitry-sur-Seine
ILE DE FRANCE	DT VAL DE MARNE	CHOISY LE ROI		
ILE DE FRANCE	DT VAL DE MARNE	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94161	2 Rue Henri Janin, 94190 Villeneuve-Saint-Georges
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	SEVRAN	93270	2 Rue Paul Langevin
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	MONTREUIL	93100	7 Rue Kléber
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	93000	49 Rue Miriam Makeba, Cité Karl Marx
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	NOISY LE SEC	93130	54 Rue Paul Vaillant Couturier
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	STAINS	93240	35 Rue du Moulin Neuf
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	EPINAY	93800	32 Avenue Salvador Allende
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	LA COURNEUVE	93120	139 Avenue Paul Vaillant Couturier



ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	SAINT-DENIS	93200	5 AV du Colonel Fabien
ILE DE FRANCE	DT SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	93140	14 Rue de la Liberté
NORMANDIE	EVREUX DELAUNE	DT EURE	27064	6 Rue Auguste Delaune, 27000 Évreux
NOUVELLE-AQUITAINE	CENON	DT GIRONDE	33136	3 Rue René Bonnac, 33150 Cenon
NOUVELLE-AQUITAINE	BORDEAUX SAINT JEAN	DT GIRONDE	33201	4 Rue Bac Ninh, 33100 Bordeaux
NOUVELLE-AQUITAINE	LIMOGES LECLERC	DT HAUTE VIENNE	87040	135 Avenue du Général Leclerc, 87100 Limoges
OCCITANIE	CARCASSONNE	DT AUDE	11504	34 Boulevard Irène et Frédéric Joliot-Curie, 11000 Carcassonne
OCCITANIE	MONTPELLIER CELLENEUVE	DT HERAULT	34616	1460 Rue du Pilory, 34080 Montpellier
PAYS DE LA LOIRE	ANGERS LA ROSERAIE	DT MAINE ET LOIRE	49005	5 Rue Henri Bergson, 49000 Angers
PAYS DE LA LOIRE	LE MANS LES SABLONS	DT SARTHE MAYENNE	72115	20 Rue de Corse, 72000 Le Mans
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	NICE LA TRINITE	DT 06	06001	3 Boulevard du Général de Gaulle, 06340 La Trinité
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	NICE EST	DT 06	06204	30 Rue Fontaine de la ville, 06000 Nice
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	MARSEILLE SAINT CHARLES	DT 13	13050	6 Rue Léon Gozlan, 13003 Marseille
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	MARSEILLE BELLE DE MAI	DT 13	13436	26 Rue Jobin, 13003 Marseille
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	AVIGNON JOLY JEAN	DT 84	84004	15 Rue Madame de Sévigné, 84140 Avignon

Volontaires de l'entrepreneuriat

Fiche de mission

Description

Le programme « les Volontaires de l'entrepreneuriat » porté par Bpifrance doit permettre l'accueil de volontaires en service civique et a pour ambition de :

- Donner l'opportunité à ceux qui sont tentés par un projet d'accéder à toutes les informations et à un accompagnement adapté, afin de créer les conditions de développement et de pérennisation des activités et des emplois dans les quartiers

- Favoriser le lien social et intergénérationnel en allant à la rencontre des habitants des quartiers

- Renforcer les actions de proximité dans les quartiers via l'animation d'activités ou le développement d'événements conviviaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers

Dans cette optique, le volontaire s'inscrit pleinement au cœur des ambitions du programme Entrepreneuriat Pour Tous en tant qu'acteur de proximité et interlocuteur de terrain privilégié aux côtés des chefs de projet CitésLab.

Afin de multiplier les actions de proximité pour détecter, préparer et animer les entrepreneurs en devenir et en activité dans les QPV, Bpifrance et les structures porteuses des dispositifs CitésLab accueillent des volontaires en service civique. Par binôme, ils viendront accompagner les chefs de projets CitésLab qui agissent au cœur des quartiers.

Missions et activités

Sous la responsabilité de la structure partenaire, et le tutorat du Chef de projet CitésLab, les volontaires de l'Entrepreneuriat agissent en lien direct le chef de projet CitésLab.

Concrètement, leurs missions seront notamment de :

- Animer la borne digitale Entrepreneuriat Pour Tous
- Assurer l'accueil et l'orientation in situ de l'espace borne
- Faciliter l'appropriation de la borne digitale et son utilisation : médiation numérique de proximité

- Détecter et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité des QPV
- Aller à la rencontre du grand public et de l'écosystème entrepreneurial en devenant un ambassadeur de proximité afin présenter le rôle du CitésLab et promouvoir l'entrepreneuriat
- Participer à la détection des porteurs de projet potentiels et des entrepreneurs ayant créés sans accompagnement ou ayant besoin d'un accompagnement post-crédation
- Participer aux permanences au cœur des quartiers

- Animer des événements locaux en lien avec le CitésLab
- Participer à la préparation, l'organisation et l'animation d'actions ponctuelles et à la mise en œuvre d'événements dédiés à l'entrepreneuriat dans les QPV.
- Participer à leur animation, puis à leur évaluation
- Assurer la promotion du programme Entrepreneuriat pour Tous de Bpifrance, ainsi à la diffusion de la culture entrepreneuriale dans les QPV
- Contribuer à développer la communication stratégique des CitésLab via l'utilisation notamment des réseaux sociaux, la réalisation de vidéos (portrait d'entrepreneurs, interviews croisées, reportages quartiers etc.)

Qualités requises

- Intelligence relationnelle et fibre entrepreneuriale fortement appréciée
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting

Outils et aptitudes

- Adaptabilité, motivation, goût du relationnel, implication, curiosité, dynamique, prise d'initiatives, esprit d'équipe etc.
C'est avant tout un profil polyvalent qui est recherché. Le ou la volontaire sera accompagné de manière enrichissante avec un réel soutien.

Spécificités

Le service civique est un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois, de 8 mois en moyenne, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.